L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI 2 JUIN 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande—Une cuisinière pour aller à la Baie St. Louis. S'adresser au No. 123 rue de l'Esplanade. 2juin—

A VENDRE.

Tombes à vendre—Nouveau cimetière St. Louis, à $225 et plus. S'adresser à MM. KURSHEIDT & BIENVENU.
31mai—2in 114 rue du Camp.

Pension à la Passe Christian—J'ai l'honneur d'informer mes amis et connaissances que j'ouvre ma pension pour la saison à la Passe Christian, East End. Pour les conditions, s'adresser au No 181 rue Bourbon, chez Mme Yve Pothier. 29mai—1mois

A LOUER.

Maison à louer—Nouvellement réparée, 236 rue St. Claude, $18 par mois. Prendre les clefs au No. 238 même rue. 2juin—1f

A louer—Une résidence élégante à deux étages, onze chambres, grande cour et jardin, entrée pour une voiture. 285 rue Dumaine. S'adresser à l'épicerie du coin.
23 mai—

Avis aux Créanciers.

Henry Montreuil vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,467—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de Henry Montreuil et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles ont pour lesquelles le compte présenté par Henry Montreuil, syndic provisoire soit dans cette affaire homologué et approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
30mai—9juin Greffier.

Theodore Drez vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,277—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de Theodore Drez et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles ont pour lesquelles le compte présenté par Alphonse Drez, syndic provisoire de Theodore Drez, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
30mai—30juin 4 9 Greffier.

P. E. Sarrazin vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,443—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'elles ont pour lesquelles le compte présenté par P. E. Sarrazin, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN,
26 mai—26 30—juin 4 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Louis J. Witte vs. ses créanciers—No 17,396—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Louis J. Witte soit tenue et convoquée pardevant H. J. Rhodes, notaire en cette ville, SAMEDI, 5e jour de juin 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un rapid, et que l'avis pour cette dite créancières soit convoquée et tenue pardevant A. A. Lazarus, notaire en cette ville, le LUNDI, le 7e jour de juin 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour donner un avis, et de nommer un syndic et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que John Essarch Jr. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 11 mai 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN,
12 mai—3f on 20 jrs Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE CERTIFIE par les présentes que le 1er juin 1886 jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire suivante et dans les termes ci-après:

Dans l'affaire de l'interdiction de Louisa Herbert, femme de Charle Fabbrone—No. 15,866 Division A. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Cette affaire a été appelée aujourd'hui. Présent, Frank D. Chretien Esq., pour le plaintif et Ernest J. Wenck Esq., curateur ad hoc de la défenderesse. Quand, après avoir entendu les avocats, les avocats et les plaidoiries, et pour les raisons alléguées oralement par la Cour, il est ordonné, jugé et décrété qu'il n'y ait jugement en cette affaire, déclarant la défenderesse, Louisa Herbert, femme de Charles Fabbrone, est interdite et incapable de prendre soin de ses propres affaires.

Jugement rendu le 17 mars 1886.
Jugement signé le 1er avril 1886.
(Signe) A. L. TISSOT,
Juge

En foi de quoi j'ai signé et annexé le sceau de cette Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 24ème jour de mai de l'an de N. S. mil huit cent quatre-vingt six.

M. A. McDONNEL,
25mai—27 29—juin 3. Deputé-Greffier.

AVIS LEGAUX.

Avis.

Avis public est par le présent donné qu'il sera présenté à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, à sa session actuelle, divers bills concernant la paroisse d'Orléans et ayant pour objet:

1. La cancellation de l'enregistrement dans la ville de la Nouvelle-Orléans, tel qu'il existe en ce moment, et pourvoir à un nouvel enregistrement des votants.

2. La division à nouveau et la limitation des pouvoirs et devoirs du Conseil et des officiers de la ville de la Nouvelle-Orléans.

3. L'établissement d'un Bureau de Commissaires de Police dans la paroisse d'Orléans, avec indication de ses pouvoirs et devoirs, la ville de la Nouvelle-Orléans devant être chargée d'affecter une somme annuelle, à faire une appropriation annuelle d'une somme moins forte cent mille piastres pour son entretien. 15mai—15 20 24

Avis.

Avis est par le présent donné qu'il sera présenté à l'Assemblée générale de la Louisiane, à sa session de 1886, un bill pour obtenir une allocation de fonds qui permette à l'Etat de la Louisiane de faire la meilleure exposition de ses produits agricoles, industriels et ses ressources à l'Exposition universelle qui aura lieu à Londres, en Angleterre.
7 2 mai—1f p s 30 j

Avis.

Nous ferons application à la Législature pour le passage d'une loi rattifiant notre complet contrat avec M. Etat, dans la succession de Kate Townsend et pourvoyant au paiement de nos honoraires.

W. R. SOMMERVILLE.
JAMES VILLERÉ.
25 mai—5f on 30 j

L. S. L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par le peuple.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

FERA A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 15 JUIN 1886,

UN

TIRAGE TRIMESTRIEL

EXTRAORDINAIRE,

CLASSE F.

—

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

—

100,000 Billets, à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 gros lot de	$150,000..	$150,000
1 do de	50,000.	50,000
1 Lot de	20,000.	20,000
2 Lots de	10,000.	20,000
4 Lots de	5,000.	20,000
20 Lots de	1,000.	20,000
50 Lots de	500.	25,000
100 Lots de	300.	30,000
200 Lots de	200.	40,000
600 Lots de	100.	60,000
1000 Lots de	50.	50,000

PRIX D'APPROXIMATIONS:

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 sont..... 20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 sont..... 10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 sont..... 7,500
2,279 Lots s'élevant à..... $522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés à n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous prendons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui s'en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

PLUS D'UN DEMI-MILLION
De Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYES EN PLEIN.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

—

VOYEZ LE PLAN.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE ET DU

GEN. JUBAL A. EARLEY,
DE LA VIRGINIE.

—

Pas d'Ajournement!

—

UN GROS LOT DE.....	$150,000
UN GROS LOT DE.....	50,000
UN GROS LOT DE.....	20,000

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

—

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

A remettre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York autrisées sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être enregistrées par l'Express à nos frais. Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à

la New Orleans National Bank, New Orleans, La

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS.

HARRY T. HOWARD vs. CRESCENT CITY SUGAR REFINERY CO.

Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.—No. 11,297.

EN VERTU D'UN WRIT DE SAISIE ET DE VENTE à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le SAMEDI, le deuxième jour de juin 1886, à midi, à l'entrée principale du Palais de Justice, rue du Canal, dans la ville de la Nlle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

1. TOUS ET SEPAREMENT, CES DIX CERTAINS LOTS DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges y appartenant, situés dans le premier District de cette ville, lesdits cidessus mentionnés et désignés comme étant les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf et dix, dans la Subdivision faite par Louis H. Pilié, de la Subdivision de Square numéro Quatre-Vingt-Quatre (84) dans la dite ville, suivant plan dressé par lui, le 27me jour de septembre 1884 et mesurant, d'après le dit plan, trente-deux pieds, onze pouces et sept lignes de face à la rue des Magasins sur cent quatorze pieds de profondeur et face à la rue Calhoun, cent treize pieds, huit pouces de profondeur et formant le coin de la ligne le divisant du lot numéro vingt (20) et mesurant comme suit, à savoir: Lots numéros un et deux mesurent chaque trente deux pieds onze pouces et sept lignes de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle Levée), trente deux pieds sept pouces de large dans le fond, sur une profondeur de cent dix pieds sept pouces et six lignes sur la ligne de côté du numéro un plus rapprochée de la rue St-Joseph, cent onze pieds deux pouces et sept lignes sur la ligne de division entre les dits numéros un et deux et cent dix pieds sept pouces sur la ligne de côté du lot numéro deux, le plus rapproché de la rue Justice. Lots numéros trois et quatre mesurent chacun l'un a l'autre et mesurent chacun trente deux pieds cinq pouces de face à la rue Conservier sur trente deux pieds sept pouces de large dans le fond, sur une profondeur de cent dix pieds sept pouces sur la ligne de côté du lot numéro trois et plus rapprochée de la rue Justice, et cent vingt-deux pieds deux pouces et six lignes sur la ligne de division entre les numéros trois et quatre. Lots numéros cinq et six mesurent chacun trente deux pieds cinq pouces de face à la rue Conservier sur trente deux pieds sept pouces de large dans le fond, sur une profondeur de cent dix pieds sept pouces sur la ligne de côté du lot numéro cinq et plus rapprochée de la rue Justice, et cent vingt-deux pieds deux pouces et six lignes sur la ligne de division entre les numéros cinq et six. Lots numéros sept et huit mesurent chacun trente deux pieds cinq pouces de face à la rue Conservier sur trente deux pieds sept pouces de large dans le fond, sur une profondeur de cent dix pieds sept pouces sur la ligne de côté du lot numéro sept et plus rapprochée de la rue St-Joseph, cent onze pieds deux pouces et sept lignes sur la ligne de division entre les lots numéros sept et huit et cent dix pieds sept pouces sur la ligne de côté du lot numéro huit, le plus rapproché de la rue Justice. Lots numéros neuf et dix mesurent chacun trente deux pieds cinq pouces de face à la rue Conservier sur trente deux pieds sept pouces de large dans le fond, sur une profondeur de cent dix pieds sept pouces sur la ligne de côté du lot numéro neuf et plus rapprochée de la rue St-Joseph, et cent vingt-deux pieds deux pouces et six lignes sur la ligne de division entre les numéros neuf et dix et cent dix pieds sept pouces sur la ligne de côté du lot numéro dix, le plus rapproché de la rue Justice, le tout conformément à un plan dressé par le dit Louis H. Pilié, le 27me jour de septembre 1884, et enregistré au bureau de transferts, livre 117, folio 172 et une moitié commune indivise dans et sur les dits lots, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges y appartenant, ou en quelque sorte que ce soit, situés dans la Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans et borné par Conseil, Sixième, Conseil et Washington, d'après le plan, primitif du Faubourg Livaudais, depuis une Conférence au bureau de G. R. Stringer, ex notaire à la Nouvelle-Orléans, lequel dit lot mesure cinquante pieds de face à la dite rue Conseil sur une profondeur de cent vingt-huit pieds et trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant, situé en quelque sorte que ce soit, situé dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans et borné par Conseil, Sixième, Conseil et Washington, d'après le plan primitif du Faubourg Livaudais, depuis une Conférence au bureau de G. R. Stringer, ex notaire à la Nouvelle-Orléans, lequel dit lot mesure cinquante pieds de face à la dite rue Conseil sur une profondeur de cent vingt-huit pieds et trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Antoine, Derbigny, Conseil et Johnson, le dit lot mesurant trente-deux pieds de face à la rue Johnson (dernière) sur trente-deux pieds de large dans le fond, sur une profondeur entre lignes parallèles, d'environ cent vingt-trois pieds, étant borné du côté de plus rapproché de la rue Antoine par la propriété qui appartient actuellement ou qui a appartenu à F. Suzeneau et du côté de la rue Derbigny par la propriété appartenant actuellement ou qui a appartenu à Mme Ellen De Bouchel, ainsi que le moyen mitoyen supplement la copie de l'acte d'hypothèque enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, troisième jour de mai 1886.

H. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
14 mai—14. 20. 27—juin 1er. 8. 15.

Succession de George V. Labarre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,869—Division E Attendu que Mme veuve George V. Labarre a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George V. Labarre, décédé intestat; ainsi que par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25mai—26,29—3juin

Succession de Christian Stumpf.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 17,869—Division E Attendu que P. S. Wiltz Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Christian Stumpf, décédé intestat; ainsi que par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25mai—26,29—3juin

Succession de Louis Fassel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 40—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Anton Ritter, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25mai—26,29—3juin

Succession de A. A. Yates.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—Nos. 12,622—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont pour lesquelles le compte présenté par Mme Louise Yates, veuve A. A. Yates, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27mai—27—juin 1.3

Succession de Martha A. Cochran.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,956—Division E—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Martha A. Cochran, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
26mai—26 30 4 juin

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

C. A. Denis vs. Robert V. Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,254—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au local ci-après décrit, JEUDI, 3 juin 1886, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses, tous les droits, voies, privilèges y appartenant, situé dans la Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par la ligne intérieure du Upper City Park, les rues Magazine, Calhoun et Camp et connu comme l'ilet numéro vingt-neuf de Barthevilles; le dit lot est désigné par le numéro dix-neuf d'après un plan du dit ilet, dressé par Arthur de Armas, assistant voyer de la ville, daté le 21 avril 1884, et annexé à un acte de vente du lot numéro un du dit ilet à John Q. Flynn, passé pardevant Geo. C. Préot, notaire, le 27me jour de septembre 1884 et mesurant, d'après le dit plan, trente-deux pieds, onze pouces et sept lignes de face à la rue des Magasins sur cent quatorze pieds de profondeur et face à la rue Calhoun, cent treize pieds, huit pouces de profondeur et formant le coin de la ligne le divisant du lot numéro vingt (20) et mesurant comme suit, à savoir: Lots numéros un et deux mesurent chacun trente deux pieds onze pouces et sept lignes de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle Levée), trente deux pieds sept pouces de large dans le fond, sur une profondeur de cent dix pieds sept pouces et six lignes sur la ligne de côté du lot numéro un plus rapprochée de la rue St-Joseph, cent onze pieds deux pouces et sept lignes sur la ligne de division entre les dits numéros un et deux et cent dix pieds sept pouces sur la ligne de côté du lot numéro deux, le plus rapproché de la rue Justice. Lots numéros trois et quatre mesurent chacun l'un a l'autre et mesurent chacun trente deux pieds cinq pouces de face à la rue Conservier sur trente deux pieds sept pouces de large dans le fond, sur une profondeur de cent dix pieds sept pouces sur la ligne de côté du lot numéro trois et plus rapprochée de la rue Justice, et cent vingt-deux pieds deux pouces et six lignes sur la ligne de division entre les numéros trois et quatre. Lots numéros cinq et six mesurent chacun trente deux pieds cinq pouces de face à la rue Conservier sur trente deux pieds sept pouces de large dans le fond; et le lot numéro six, vingt-cinq pieds de large dans le fond; et le lot numéro cinq vingt-un pieds huit pouces de large dans le fond, tous les dits lots mesurant cent vingt pieds de profondeur, et vingt-cinq pieds huit pouces de large dans le fond; et le lot numéro six, vingt-quatre pieds quatre pouces de large dans le fond, et